

Paris, le 13 janvier 2014

## Événements indésirables associés aux soins

### L'engagement de l'AP-HP

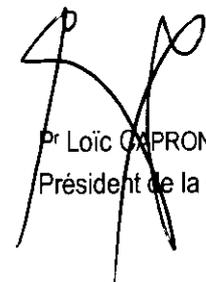
La sécurité des soins est une priorité pour l'AP-HP, comme pour tous les établissements de santé. Son amélioration nécessite une prise de conscience partagée par les professionnels de santé et les usagers. Elle passe par la déclaration et l'analyse systémique des **événements indésirables associés aux soins (ÉIAS)**. Il est de la responsabilité :

- de chaque professionnel de santé, de signaler sans délai tout incident, accident ou erreur, après avoir mis en œuvre les mesures de sécurité immédiates ;
- de l'Institution, de mettre en place un environnement favorable au signalement des ÉIAS, à la réalisation d'analyses systémiques (centrées sur l'organisation), au retour d'expérience à partir de données anonymisées respectant le secret professionnel, et à l'information transparente des patients.

Pour favoriser la mise en œuvre de cette politique de déclaration et d'analyse systémique des ÉIAS et renforcer la confiance avec les usagers et les professionnels, l'AP-HP s'engage à :

- ne pas sanctionner les professionnels de santé qui signalent un ÉIAS dans lequel ils sont impliqués ou qu'ils ont constaté ; ce principe de non-sanction trouvant toutefois sa limite en cas de manquement délibéré aux règles de sécurité ;
- promouvoir, en cas d'ÉIAS, une attitude éthique et respectueuse à l'égard
  - des patients et de leurs proches, par un comportement transparent, empathique et sincère, dans le plus grand respect de leurs droits, et par une prise en compte de leurs besoins ;
  - des personnels et des équipes concernés, par un accompagnement professionnel non culpabilisant et si besoin, un soutien psychologique ou juridique ;
- développer une démarche centrée sur la notion que l'Institution, devant tirer les leçons de ses erreurs, doit se doter, au plus près du terrain, de méthodes, structures et moyens dédiés à l'analyse systémique des ÉIAS.

  
M. Martin HIRSCH  
Directeur général

  
Pr Loïc CAPRON  
Président de la CME

3, avenue Victoria  
75184 PARIS Cedex 04  
Standard : 01 40 27 30 00  
secretariat.dg@sap.aphp.fr  
secretariat.cme@cme.aphp.fr

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

LE PRÉSIDENT DE LA CME